

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	En Exercice	Participants au vote
66	128	84

Séance du 29 mai 2018

DATE DE LA CONVOCATION
23 mai 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le 29 mai à 18 Heures 30,
Le Conseil Communautaire
s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
A Gandelu,
sous la Présidence de Monsieur Etienne HAÏ.

Etaient Présents :

Conseillers Communautaires Titulaires :

Mesdames et Messieurs Alain ARNEFAUX, Eric ASSIER, Martial BAILLEUL, Franck BARANZINI, Bruno BEAUVOIS, Thomas BERMUDEZ, Chantal BONNEAU, Denis BOUDEVILLE, Jean-François BOUTELEUX, Jacques BOYOT, Eric BREME, Marcel CHATELAIN, Jean-Paul CLERBOIS, Nadia CRAPART, Roland DECOCK, Jean-Marc DELERUE, Nicolas DIEDIC, Dominique DOUAY, Guy DURONSOY, Sébastien EUGÈNE, Françoise FERNANDEZ, Georges FRAEYMAN, Dominique FREX, Michèle FUSELIER, Madeleine GABRIEL, Claude GALLOIS, Michel GANDON, Daniel GIRARDIN, Jean-Luc GRADOS, Hubert GUERIN, Etienne HAÏ, Claude JACQUIN, Lucien JEROME, Béatrice JEZORSKI, Jean-Paul KIENLEN, Bruno LAHOUATI, Patrice LAZARO, Yves LEVEQUE, Christiane LOURDEZ, Jean-Luc MAGNIER, Anne MARICOT, Alain MOROY, Lucette MOULARD, Jean-Luc PANTOUX, Clément PARADOWSKI, Dominique PASCARD, Gérard PAUGET, Gérard PELAMATTI, Laurent PHYLEMY, Patrick POIX, Brigitte RAHIR, Jean-Yves RESPAUT, André RIGAUD, Daniel SAROUL, Danièle SERVAS-LENEVEU, André SIMON, Natacha THOLON, Monique VANDENBERGHE, Gaëlle VAUDÉ, Georges VERDOOLAEGHE, Antoine VIET, Florian VIET.

Conseillers Communautaires suppléants ayant voix délibérative du fait de l'absence d'un conseiller titulaire :

Philippe DOBSKI, Michel FOUANON, Jean-Jacques JANNE, Patricia JANNEL.

Conseillers Communautaires ayant donné procuration :

Éric BOZZANI pouvoir à Chantal BONNEAU, Gérard BRICOTEAU pouvoir à Jean-Luc MAGNIER, Marie-Isabelle CORDOVILLA pouvoir à Jean-François BOUTELEUX, Jean-Pierre DUCLOUX pouvoir à Dominique DOUAY, Didier FERNANDEZ pouvoir à Lucien JEROME, Daniel GENDARME pouvoir à Patrice LAZARO, Catherine GOSSET pouvoir à Gaëlle VAUDÉ, Jacques KRABAL pouvoir à Mme SERVAS-LENEVEU, Marie-Odile LARCHÉ pouvoir à Yves LEVEQUE, Sylvie LEFEVRE pouvoir à Sébastien EUGÈNE, René LEMELTIER pouvoir à Alain MOROY, Bernard MARLIOT pouvoir à Monique VANDENBERGHE, Françoise MAUJEAN pouvoir à Thomas BERMUDEZ, Elisa ROBIN pouvoir à Natacha THOLON, Pierre TROUBLÉ pouvoir à Bruno LAHOUATI, Mohamed REZZOUKI pouvoir à Bruno BEAUVOIS, Jean-Marie TURPIN pouvoir à Etienne HAÏ, Edgar VERVAET pouvoir à Georges VERDOOLAEGHE.

Etaient excusés : Rémy BRAYER, Christian COPIN, Jean-Claude DE ROBERTIS, Jacques DURTHALER, Gisèle GARY, Louis GOMEZ, Christian MAHIEUX, Marie-Eve MARTELLE.

Monsieur Denis BOUDEVILLE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) / Contrôles des dispositifs / Tarification redevance

La Communauté d'Agglomération exerce la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur les territoires des anciennes Communautés de Communes de l'Ourcq et du Clignon (ex-CCOC), du Tardenois (ex-CCT) et du Canton de Condé-en-Brie (ex-4CB).

Actuellement, les tarifs appliqués aux usagers sont différents suivant les territoires.

Suite au renouvellement des marchés, un seul prestataire intervient sur ces trois anciennes communautés de communes, du territoire de l'agglomération.

Il est donc proposé, d'harmoniser les tarifs sur les trois anciennes communautés de communes, à compter du 1^{er} juin 2018, comme suit :

Voir page suivante...

DESIGNATION DE LA PRESTATION		REDEVANCE UNITAIRE 2017 (€ TTC)	REDEVANCE proposée 1 ^{er} juin 2018 (€ TTC)
Premier Diagnostic des installations n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle	Premier contrôle	121,00 €	122,00€
	Contre-visite	67,00 €	68,00€
Diagnostic de bon fonctionnement des installations – contrôle périodique	Première demande	121,00€	122,00€
	Contre-visite	67,00€	68,00€
Contrôle de Conception-Implantation (CI) sur dispositifs neufs ou réhabilités	Première demande	81,00 €	82,00€
	Deuxième demande	61,00 €	68,00€
Contrôle de Bonne Exécution (BE) sur dispositifs neufs ou réhabilités	Première demande	132,00 €	133,00€
	Deuxième demande	82,00 €	68,00€
	Opérations groupées de réhabilitation	85,00 €	85,00€
Diagnostic (Vente) transactions immobilières	Première demande	132,00 €	133,00€
	Contre-visite	99,00 €	68,00€
Contrôle pour vente le samedi à la demande du propriétaire	Par demande	€	175,00€
Contrôle pour vente en urgence (dans les deux jours ouvrés) à la demande du propriétaire	Par demande	€	175,00€
Contrôle diagnostic le samedi à la demande du propriétaire	Par demande	€	175,00€
Contrôle de bonne exécution des travaux le samedi à la demande du propriétaire	Par demande	€	175,00€

Aussi, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus dans le cadre de l'exécution des prestations du Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du 1^{er} juin 2018,

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la collectivité.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 84

Contre : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 84

Majorité absolue : 43

Pour extrait conforme,

le Président



Etienne HAY

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 08/06/2018 à 19:05:42
Référence : 42925a277ba8aff263b5edca4fc439743fd432f4

Réception au contrôle de légalité le 08/06/2018 à 19:20:03

Référence technique : 002-200072031-20180529-2018DEL148-DE

Affiché le 08/06/2018 - Certifié exécutoire le 08/06/2018